

Troisième cours

Terminologie

Il faut distinguer entre :

Jugement : Décision rendue par une juridiction de première instance (Tribunal)

Ordonnance : Décision rendue par un juge unique, président de la juridiction ou certains juges spécialisés (ordonnances de référé, ordonnances sur requête...etc.).

Arrêt : Décision rendue par une cour (cour d'appel, cour suprême, le conseil d'Etat et le tribunal des conflits (quoique pour ces deux derniers, les textes parlent de « décision ». Mais, au sens large, le terme jugement est pris comme synonyme de décision de justice.

Et il est important de distinguer les décisions de justice des décisions administratives. Cette distinction s'opère à travers la source de la décision ; la **décision de justice** émane d'une juridiction (Tribunal, Cour, Cour suprême, tribunal administratif, Conseil d'Etat), **les décisions administratives** quant à elles, émanent d'une administration (décision Ministérielle, d'un Wali, d'un président d'APC...).

Le jugement sur le fond : il tranche le litige. Le juge est dessaisi

* Le jugement avant dire droit (ou avant faire droit) : il ne tranche pas encore le litige. Il a plusieurs variantes :

- a) **Le jugement provisoire** : Par ex. Octroi d'une pension alimentaire pour la durée de l'instance ;

- b) **Le jugement préparatoire** : par ex. organisation d'une mesure d'instruction qui ne préjuge pas le fond : expertise pour rechercher les causes d'un sinistre ;
- c) **Le jugement interlocutoire** : Il préjuge le fond, sans toutefois lier le tribunal : par ex. organisation d'une enquête pour vérifier si tel grief est exact.

ترجمة المصطلحات من اللغة الفرنسية إلى العربية

الدستور	la constitution
المحكمة العليا	La Cour suprême
محكمة قانون	juridiction de droit
محكمة موضوع	tribunal de fond
الأوامر	les ordonnances
الأحكام	jugements
القرارات القضائية	décisions de justice
المجلس القضائي	La cour
جهة إستئناف	juridiction d'appel
الغرف	les chambres
المحكمة	Le tribunal
قانون الإجراءات المدنية والإدارية	code de procédure civile et administrative
أقسام	sections
محكمة التنازع	tribunal des conflits
الإزدواجية القضائية	La dualité judiciaire
وحدة القضاء	L'unité judiciaire
الجهات القضائية الإدارية	la juridiction administrative

مجلس الدولة	Conseil d'État
المحاكم الإدارية للإستئناف	les tribunaux administratifs d'appel
المحاكم الإدارية	tribunal administratif
المحاكم التجارية المتخصصة	tribunal commercial spécialisé
الجهات القضائية العادية	Juridiction de l'ordre judiciaire
مبدأ التقاضي على درجتين	Principe du double degré de juridiction
الإستئناف	L'appel
النقض	La cassation